



Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent
10, rue King, suite 400
Huntingdon, QC J0S 1H0
Tél. (450) 264-5411
Fax. (450) 264-6885
mrchsl@mrchsl.com

Vol. 13, no. 3

ÉCHOS DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT

Séance du 9 mars 2011

Suivi du schéma d'aménagement et de développement

Le Conseil des maires a approuvé la demande de conformité des règlements suivants, puisqu'ils ne contreviennent pas aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire :

- Nos 378-8 et 376-8 de la municipalité de Hinchinbrooke, Nos 283-3 et 284-2 de la municipalité d'Elgin, Nos 05-PTSS-03-6 et 03-PTSS-03-5 de la municipalité de Très-Saint-Sacrement et Nos 083-2010-17, 084-2010-9 et 086-2010-10 de la municipalité de Saint-Chrysostome qui visent la concordance au règlement 240-2010 relativement à la demande à portée collective dont notamment à autoriser un usage résidentiel sur un lot vacant d'une superficie de 20 hectares et plus, aux conditions nécessaires à assurer l'harmonie des usages en territoire agricole, et au règlement relatif aux permis et certificats à définir le sens de lot vacant en vertu de cette disposition;
- Nos 378-9, 376-9 et 367-2 de la municipalité de Hinchinbrooke qui visent des règles entourant la sécurité des piscines et une disposition d'exception afin d'ériger une construction sur un terrain non adjacent à une rue publique dont la situation répond aux conditions suivantes : le terrain est décrit et enregistré avant la date du 11 avril 1983 et le terrain bénéficie d'un droit de passage enregistré;
- N° 04-PTSS-03-2 de la municipalité de Très-Saint-Sacrement qui vise une disposition d'exception afin d'ériger une construction sur un terrain non adjacent à une rue publique dont la situation répond aux conditions suivantes : le terrain est décrit et enregistré avant la date du 11 avril 1983 et le terrain bénéficie d'un droit de passage enregistré;
- Nos 251-6 de la municipalité de Havelock qui vise une révision des dispositions relatives aux piscines et 251-5 qui vise la concordance au règlement relativement à la demande à portée collective dont notamment à autoriser un usage résidentiel sur un lot vacant d'une superficie de 20 hectares et plus, aux conditions nécessaires à assurer l'harmonie des usages en territoire agricole;

Demandes d'appui

Les maires ont résolu d'accorder leur appui aux organismes suivants :

- MRC des Pays-d'en-Haut en regard à une demande aux Unions municipales de rencontrer le ministre des Affaires municipales afin de dénouer la difficulté administrative concernant le financement du fonctionnement des MRC.
- Municipalités de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Lacolle, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Sant-Cyprien-de-Napierville et Saint-Jacques-le Mineur afin de demander au gouvernement de faire marche arrière dans l'élaboration de trois projets éoliens ou de les relocaliser ailleurs au Québec, en milieu non habité et non agricole.
- MRC Brome-Missisquoi dans sa demande à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) de modifier ses normes de financement pour les résidences pour personnes âgées et établissements de soins de longue durée, afin de rétablir le nombre de lits à 25 au lieu de 50.

Culture

Le préfet et le directeur général ont été autorisés à signer une entente avec la CRÉ de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent afin que la MRC du Haut-Saint-Laurent participe, via la salle Alfred-Langevin, à un réseau de diffusion de la relève en arts visuels.

De plus, la MRC déposera une demande d'aide financière d'une valeur de 47 683 \$ au ministère de la Culture, des Communication et de la Condition féminine afin de réaliser des fouilles archéologiques avec l'École de fouilles de l'Université de Montréal.

Prochaine séance

La prochaine séance ordinaire du Conseil des maires est fixée au mercredi 13 avril 2011, à 19 h 30. Cette séance aura lieu au 4^{ème} étage du 10, rue King, à Huntingdon, soit à la MRC du Haut-Saint-Laurent.